

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

L'an deux mil vingt six

Le 20 mai,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (40)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (7)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

Était excusé et a donné pouvoir (1)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

Était excusé (1)

ELBAZ Xavier.

Objet : Désignation des représentants du SDEI à l'entente « Territoire Energie Centre Val de Loire »

Les Présidents des Syndicats d'énergie du Cher, de l'Eure et Loir, de l'Indre et Loire, Loir et Cher, de l'Indre et Energie vienne ont décidé de donner à leur regroupement une entité juridique efficiente et ont choisi de signer entre eux une entente interdépartementale au sens des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du code général des collectivités territoriales.

Les principales actions de TECVL portent sur la formation mutualisée des agents, le contrôle de concession et l'achat d'énergies en électricité et gaz en groupement de commandes, la production d'énergies.

Il est nécessaire de créer une commission spéciale nommée pour chaque syndicat et composée de trois membres élus du syndicat.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation de 3 représentants du SDEI pour l'entente.

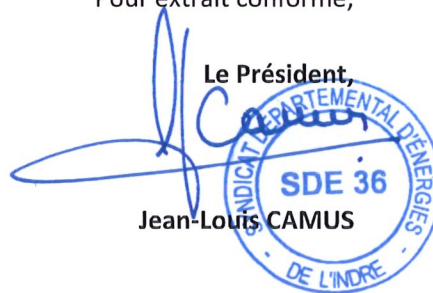
Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Désigner comme représentants su SDEI à l'entente « Territoire Energie Centre Val de Loire »

Membres
Jean Louis CAMUS
Philippe GOURLAY
Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :


Claude VIDAL